

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 AVRIL 2021 à 18 h 00

=====

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 02 Avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procurations	Si Absent ou Excusé procurations à
TONDEUR Jean-Marie	Présent	OUI	
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente	OUI	
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente	OUI	
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Excusée		DELFORGE Marie-Christine
POULAIN Pascal	Excusé		TONDEUR Jean-Marie
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
HUTIN Laure	Excusée		CARPENTIER Brigitte
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présente		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	15
Absents	01
Procurations	03

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Janvier 2021 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame NIVALLE Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020

TOTAL DES CHARGES : 537 182,28 €	TOTAL DES PRODUITS : 672 649,84 €
----------------------------------	-----------------------------------

RESULTAT de l'Exercice : + 135 467,56 €

Résultat antérieur 2019 (Déficit) : - 69 657,02 €

RESULTAT CUMULE : + 65 810,54 €

Reste à Réaliser au 31/12/2020

Report Dépenses : 273 652,70 €

Report recettes : 174 331,37 €

RESULTAT CUMULE AVEC RESTE A REALISER : - 33 510,79 € *

*(174 331,37 € + 65 810,54 €) - 273 652,70 €

2°) Détermination du résultat de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2020

TOTAL DES DEPENSES : 1 011 019,97 €	TOTAL DES RECETTES : 1 101 372,24 €
-------------------------------------	-------------------------------------

RESULTAT de l'Exercice : + 90 352,27 €
--

RESULTAT ANTERIEUR (excédent) : + 131 664,06 €
--

RESULTAT CUMULE : + 222 016,33 €

RESULTAT A AFFECTER : + 287 826,87€

Affectation par ordre de priorité (au Budget Primitif 2021)

-report à nouveau compte 001 Recettes d'Investissement	65 810,54 €
- besoin de financement compte 1068 Recettes d'Investissement	33 510,79 €
- report à nouveau compte 002 Recettes de Fonctionnement :	188 505,54 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés...		131 664,06 €	69 657,02 €			62 007,04 €
Opérations de l'exercice ..	1 011 019,97€	1 101 372,24 €	537 182,28 €	672 649,84 €	1 548 202,25€	1 774 022,08€
TOTAUX ..	1 011 019,97€	1 233 036,30 €	606 839,30€	672 649,84 €	1 548 202,25€	1 836 029,12€
Résultats de clôture .		222 016,33 €		65 810,54 €		287 826,87 €
Reste à réaliser			273 652,70 €	174 331,37 €	273 652,70 €	174 331,37 €
TOTAUX CUMULES		222 016,33 €	273 652,70 €	240 141,91 €	273 652,70 €	462 158,24 €
RESULTATS DEFINITIFS		222 016,33 €	33 510,79 €			188 505,54 €
....						

DECISION : Adopté à l'unanimité

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Nature de la taxe	Pour Mémoire 2020	Proposition 2021
Taxe d'habitation	14.20 %	
T.F.B.	12.98 %	32,27 % (dont 19,29 % Taux Départemental)
T.F.N.B.	50.47 %	50.47 %

DECISION : Adopté à l'unanimité

5/ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

La Commission de Finances s'est réunie le 27 Mars 2021, l'examen des dossiers des associations et la proposition de la Commission de Finances relative aux attributions de subvention aux associations sera remise en réunion et mise au vote. Il est proposé que le Budget global alloué reste identique à 2020 et de voter les subventions identiques à 2020.

DECISION : Adopté à l'unanimité

6/ PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : VOIR SYNTHESE JOINTE

Les orientations budgétaires examinées en Commission de Finances le 27 Mars 2021 sont présentées au Conseil Municipal. Un débat est ouvert dans le but de préparer le Vote du Budget Primitif 2021 lors du prochain Conseil Municipal.

DECISION : Adopté à l'unanimité

7 / REMBOURSEMENT D'ARRHES : LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée des différentes locations de salle ayant dues être annulées en raison du COVID 19.

Il y a lieu de prendre une délibération afin de rembourser les arrhes versées par les locataires à savoir :

- Mme RENAUT Brigitte : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 6 et 7 Février 2021 (report des 18 et 19 Juillet 2020) Salle du Foyer Rural
- M. et Mme KACED : 160.50€ à rembourser = 25% de 642€ week-end des 27 et 28 Février 2021 Salle Jean Lefebvre
- M. et Mme DELECOLLE : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 10 et 11 Avril 2021 Salle du Foyer Rural
- NIVALLE Nathalie : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 24 et 25 Avril 2021 Salle Jean Lefebvre
- M. et Mme BIANCHI : 350€ à rembourser = totalité week-end des 1^{er} et 2 Mai 2021 (report des 20 et 21 Juin 2020) Salle Jean Lefebvre
- M. BULTÉ David : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 15 et 16 Mai 2021 (report des 23 et 24 Mai 2020) Salle Jean Lefebvre

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Adopté à l'unanimité

8 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} cl.

Dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent (réussite à une examen professionnel), il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir créer le poste correspondant.

Le Tableau des effectifs sera mis à jour.

DECISION : Adopté à l'unanimité

9 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (temps non complet 20 H)

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal et lors de la Commission de Travaux, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (20h/hebdo).

Le Tableau des Effectifs sera mis à jour.

DECISION : Adopté à l'unanimité

10 / ALSH JUILLET 2021 :

Il est aujourd'hui proposé de fixer les barèmes de rémunération du personnel d'encadrement, le nombre d'animateurs à recruter, les barèmes d'inscription, comme suit :

L'A.L.S.H ouvrira ses portes du Lundi 12 juillet au Vendredi 30 juillet 2021 inclus soit 3 semaines.

Le Conseil Municipal est invité à définir les modalités d'organisation de l'ALSH de Juillet.

Afin de bénéficier du financement de la CAF, le Conseil d'administration de la CAF du Nord a décidé que la commune devait obligatoirement fixer au minimum 3 tarifs différents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le montant de la participation des familles comme suit :

Semaines 1 : du 12 au 16 juillet 2021 (semaine de 4 jours) : Tarif à la semaine :

Quotient familial	Tarif par enfant / semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant / semaine
- de 750 € *	19,60 €	18,00 €
- de 751 € à 1 200 € *	21,60 €	18,80 €
de 1201 € à plus *	22,40 €	20,00 €
Autres communes**		
Quotient familial	Tarif par enfant / semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant / semaine
- de 750 €	49,60 €	39,20 €
- de 751 € à 1 200 €	51,20 €	40,80 €
de 1201 € à plus	52,80 €	42,40 €

Semaines 2 et 3 : du 19 au 30 juillet 2021 (semaines de 5 jours) : Tarif à la semaine :

Quotient familial	Tarif par enfant / semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant / semaine
- de 750 € *	24.50 €	22.50 €
- de 751 € à 1 200 € *	27.00 €	23.50 €
de 1201 € à plus *	28.00 €	25.00 €
Autres communes**		
Quotient familial	Tarif par enfant / semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant / semaine
- de 750 €	62.00 €	49.00 €
- de 751 € à 1 200 €	64.00 €	51.00 €
de 1201 € à plus	66.00 €	53.00 €

* Familles de Marquette en Ostrevant, Wasnes au Bac, Wavrechain sous Faulx et Emerchicourt

Frais de repas lors des campings : 9,20 €/jour par enfant.

**Par « autres communes », on entend les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Marquette en Ostrevant, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx et Emerchicourt. Par conséquent, les enfants des communes extérieures, scolarisés à Marquette en Ostrevant, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx et Emerchicourt ou ayant de la famille dans ces quatre communes doivent s'acquitter du tarif « extérieurs ».

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

– JUILLET 2021 :

Pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, donc de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, le Maire dispose selon l'article 3, 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 de la possibilité de recruter des agents par voie contractuelle.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour les accueils de loisirs pour une période de six mois maximums pour une même période de douze mois en application de l'article 3, 2^{ème} alinéa de loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer :

Pour les vacances d'été (du 12 au 30 juillet 2021)

- au maximum UN emploi à temps non complet pour exercer les fonctions de Directeur(trice), Grade : Animateur Principal de 2^{ème} classe

- au maximum UN emploi à temps non complet pour exercer les fonctions de sous-directeur,
Grade : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe
- au maximum DOUZE emplois à temps non complet pour exercer les fonctions d'animateur diplômé,
Grade : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe
- au maximum SIX emplois à temps non complet pour exercer les fonctions d'animateur stagiaire.
Grade : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe
- UN emploi à temps non complet (20h hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'animateur diplômé, Grade : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins en fonction du nombre d'enfants inscrits, ainsi que de la détermination des conditions de recrutement.

REMUNERATION ALSH DE JUILLET 2021

Fonction	Grade	IB / IM	Base de calcul
• Directeur Adjoint	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	405/366	122 h
• Animateur diplômé BAFA	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	405/366	112 h
• Animateur stagiaire	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	348/326	112 h

Indemnité par nuitée de camping : 20 €

DECISION : Adopté à l'unanimité

11 / CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental du Nord nous demande de bien vouloir acter par une Convention les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération.

Il y a par conséquent lieu de signer une convention avec le Département du Nord et d'Autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

DECISION : Adopté à l'unanimité

FIN DE SEANCE

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,